Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.
Avocats
Agents de brevets et marques de commerce

Tour de la Bourse
Bureau 3700, C.P. 242
800, Place Victoria
Montréal (Québec) Canada H4Z 1E9

514 397 7400 Téléphone
514 397 7600 Télécopieur
1 800 361 6266 Sans frais

www.fasken.com

FASKEN MARTINEAU

Me André Turmel
Direct (514) 397 5141
aturmel@fasken.com

Le 16 septembre 2010
No de dossier : 10887/115805.106

PAR COURRIEL

Me Véronique Dubois, Secrétaire
Régie de l'énergie
800, Place Victoria, 2e étage, bureau 255
Montréal (Québec)
H4Z 2A2

Objet Demande pour la fermeture règlementaire des livres pour la période du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2009 et demande d'approbation du plan d'approvisionnement et demande de modification des tarifs de Gazifère inc. à compter du 1er janvier 2011 (R-3724-2010 Phase IV)

Chère consœur,

Dans sa lettre du 14 septembre, Gazifère indique que le budget total demandé pour la phase IV du présent dossier est somme toute équivalent à celui réclamé pour les phases I et II alors que les enjeux semblent être de moindre importance.

Pour ce qui est de la comparaison du budget global avec celui de la phase II, la FCEI tient à souligner que cette dernière portait sur le taux de rendement de Gazifère. Cet enjeu est favorable à des regroupements d'intervenants puisque tous les groupes de consommateurs ont des intérêts très similaires. La FCEI, comme plusieurs intervenants, n'a réclamé que très peu de frais dans cette phase. Par conséquent, la phase II ne semble pas être une base de comparaison fiable pour la phase IV ou les intérêts des différentes catégories de consommateurs sont plus divergents.

Pour ce qui est de la comparaison avec la phase I, la FCEI tient à souligner que sa demande budgétaire dans la présente phase est deux fois moins importante que le budget réclamé en phase I. De plus, la FCEI souligne qu'elle a identifié quatre enjeux qui, nous l'anticipons, demanderont des efforts d'analyse non négligeables.

Dans la présente demande, Gazifère introduit une bonification sur l'efficacité énergétique. Cet enjeu est nouveau et devra par conséquent faire l'objet d'une analyse approfondie.

De plus, la FCEI souhaite traiter de l'impact des prévisions de volumes sur le tarif 200 de Enbridge. Cet enjeu, bien qu'ayant été effleuré à la phase III du dossier, demandera une analyse approfondie de la mécanique d'établissement du Tarif 200. Il s'agit, selon la FCEI, d'un enjeu à la fois fort important et passablement complexe.

Finalement, la FCEI souhaite traiter de deux autres enjeux de moindre complexité, mais dont l'importance et la pertinence nous semble incontestable. Il s'agit d'une part de l'incohérence apparente entre le coût marginal en dépense d'exploitation présenté au plan de développement et la croissance des dépenses d'exploitation réelles et, d'autre part, de la hausse marquée du coût des investissement des compteur et branchements de réseau.

Au total, la FCEI juge que le budget qu'elle soumet est pleinement justifié.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, chère consœur, l’expression de nos sentiments les plus distingués.

FASKEN MARTINEAU DuMOULIN s.r.l.

(s) André Turmel

André Turmel
AT/nb
c.c : Me Louise Tremblay, procureure de Gazifère et tous les intervenants